



DES ALLOCATIONS FAMILIALES DES LE 1^{ER} ENFANT ?

La Fédération Syndicale des Familles Monoparentales se réjouit d'une première victoire suite au vote en première lecture à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi visant l'élargissement des allocations familiales dès le premier enfant, ce d'autant plus que beaucoup de parents isolés n'ont qu'un seul enfant, et donc exclus du bénéfice des AF.

En effet, actuellement, le premier enfant est inexistant, il ne compte pas pour l'attribution des allocations familiales alors que les principales dépenses se font à l'arrivée du 1^{er} enfant. Depuis de nombreuses années, la FSFM mène ce combat pour des Allocations Familiales universelles et défend cette revendication à travers les différentes auditions pour lesquelles elle est sollicitée.

Aujourd'hui, la FSFM préconise d'aller au bout de la logique de l'universalité en ouvrant l'accès aux allocations familiales **pour chaque enfant**, sans tenir compte :

- de son rang,
- des revenus du ménage,
- de la situation familiale

Par ailleurs, cette universalité pourrait être accompagnée d'une révision des montants pour aller vers une modulation par âge incluant le versement du premier au dernier enfant, notamment le rétablissement de la majoration pour les enfants de 14 ans et plus.

La FSFM quant à elle, dénonce la modulation en fonction des revenus mise en place en 2015 qui impacte le pouvoir d'achat des familles et donne lieu à des incohérences avec les effets de seuil. Elle revendique le maintien de la logique première de la politique familiale : compenser pour toutes les familles une partie du coût de l'enfant. C'est la reconnaissance du fait familial.

Pour conclure, certes c'est une avancée mais le but n'est pas encore atteint... La FSFM appelle de ses vœux que cette proposition de loi, lors de ses différentes navettes, notamment son passage au Sénat, reçoive le même écho favorable pour l'application d'une loi instaurant enfin les allocations familiales dès le premier enfant.

Fait, le 7 Juin 2025

Contact : Véronique OBE – 07.64.88.30.64 – f.fsfm@orange.fr